

10 CLÉS POUR MIEUX GÉRER MON COMPTE



Afin de gérer au mieux votre compte et d'éviter les incidents, il existe des astuces pratiques.

C'est pourquoi, MARARA Paiement met à votre disposition ce mini-guide qui contient 10 actions simples à mettre en œuvre et accessibles à tous.

Pour toute question, votre chargé de clientèle se tient également à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans la gestion de votre compte.

"Avec MARARA Paiement, maîtrisez mieux votre budget"

#1

JE ME RÉFÈRE AUX CONTRATS

A l'ouverture de votre compte, vous avez signé une convention de compte qui présente l'ensemble des engagements contractuels entre l'établissement financier et vous.

Ce document précise les règles de fonctionnement du compte, de son ouverture à sa clôture, et donne également des informations complètes sur les produits et services qui y sont rattachés, et les situations occasionnant des frais d'incidents ou des commissions.

Une meilleure appropriation des conditions décrites dans la convention de compte peut ainsi vous permettre d'anticiper ces situations et éviter les frais qui y sont liés (ex : *les commissions d'intervention*).

A noter :

Lors de l'ouverture de votre compte, un exemplaire de votre convention de compte (regroupant les Conditions Générales, les Conditions Particulières et les Tarifs des Services de paiement) vous est remis. Si vous l'avez perdu ou si vous souhaitez en disposer à nouveau, vous trouverez les différentes conventions de compte sur le site internet de MARARA Paiement : www.mararapaiement.pf

#2

JE PRENDS PLEINEMENT CONNAISSANCE DES TARIFS

La prise de connaissance des tarifs en vigueur vous permet :

- de découvrir l'ensemble des services proposés et de les comparer avec ceux d'autres établissements
- d'adapter vos comportements et de décider de maintenir ou de résilier des services selon vos besoins.

Les conditions tarifaires applicables aux Particuliers et aux Professionnels sont disponibles en bureau de Poste FARE RATA et sur le site internet de MARARA Paiement :

<https://www.mararapaiement.pf/conditions-tarifaires/>

A noter :

Les conditions tarifaires sont portées à la connaissance des clients au moins 2 mois avant leur entrée en vigueur.

#3

J'ÉTABLIS MON BUDGET PERSONNEL

Pour mieux gérer son(ses) compte(s), il est nécessaire **d'établir et de comprendre son budget**.

Pour ce faire, l'action consiste à dresser la liste de tous les revenus et de toutes les dépenses sur une durée fixe (ex : sur le mois), en distinguant ce qui est **sûr** et **régulier** de ce qui, à l'inverse, est **aléatoire** ou **exceptionnel**.

Exemple : Si le montant de votre facture EDT varie tous les mois, vous pouvez définir un montant moyen pour établir votre budget.

Montant de la facture de Janvier : 4 810 XPF / Février : 6 370 XPF / Mars : 7 530 XPF

Montant moyen : 5 337 XPF* (parmi les dépenses sûres et régulières)

$$*(4\,810 + 6\,370 + 7\,530) / 3$$

A la fin de l'exercice :

- **Si vos revenus sont supérieurs à vos dépenses**, vous pouvez **épargner** la somme correspondant à la différence.
- **Si vos dépenses sont supérieures à vos revenus**, vous devrez **identifier** les dépenses à **réduire** voire à **supprimer**.

#4

JE METS DE L'ARGENT DE CÔTÉ

Mettre de l'argent de côté (même une petite somme) de façon régulière, peut vous **permettre de réaliser un projet ou de faire face à des imprévus**, indépendamment du versement de votre revenu (ex : salaires, allocations sociales, etc.).

En effet, bien que ce ne soit pas toujours facile quand le budget est serré, constituer une **épargne de précaution** est pourtant **essentielle**.

Pour ce faire, vous pouvez définir, selon votre budget, un montant à épargner chaque mois puis à le placer sur un compte par le biais d'un versement automatique.

Cette action vous permettra ainsi d'intégrer votre épargne à votre budget, mais aussi d'anticiper le montant total de votre épargne à une date donnée.

Exemple : si vous décidez de mettre 1 500 XPF de côté par mois (375 XPF par semaine), vous aurez constitué une épargne totale de 18 000 XPF sur un an*.

#5

JE CONSULTE RÉGULIÈREMENT MON COMPTE

La **consultation régulière de votre compte** est fondamentale pour le gérer au mieux.

En effet, le suivi d'un compte permet de **vérifier les opérations** associées au compte (au débit comme au crédit) et de connaître le solde disponible avant d'engager de nouvelles dépenses.

Pour cela, MARARA Paiement propose à ses clients **différents moyens de consultation du compte** :

- **Les relevés de compte**, adressés généralement chaque mois, consolidant l'ensemble des opérations réalisées sur le mois glissant ainsi que le solde disponible,
- L'accès personnel à **MARARA WEB**, disposant des mêmes informations que les relevés bancaires (opérations et solde) avec en plus la fonctionnalité de réaliser des opérations,
- Les services de consultation du solde à distance : **ALLO MP (442 442)** et **SMS MP (77 77)**.

A noter :

Les abonnements aux services « Banque à distance » ainsi que les relevés de compte mensuels sont gratuits à MARARA Paiement.

Si vous souhaitez en bénéficier ou vérifier si vous y êtes abonnés, vous pouvez prendre contact avec votre chargé de clientèle.

#6

JE PRIVILÉGIE LES PAIEMENTS AUTOMATIQUES

Le **paiement automatique** permet d'assurer le paiement de vos charges à l'échéance prévue, qu'il s'agisse d'un virement ou d'un prélèvement.

En optant pour le paiement automatique, les pénalités de retard sont ainsi **évitées** et la tenue de votre budget **facilitée**. Le paiement automatique peut notamment être déployé pour les prélèvements associés aux **charges régulières** comme l'eau, l'électricité, la téléphonie, l'abonnement internet, etc.

A noter :

En optant pour le paiement automatique, vous n'aurez plus besoin de vous déplacer pour payer vos factures en espèces ou par chèque. Une fois le prélèvement automatique mis en place avec votre établissement financier, vous n'avez plus d'action à réaliser en lien avec le paiement.

#7

JE PRÉVOIS LA PROVISION NÉCESSAIRE À MES PAIEMENTS

Cette astuce consiste à veiller à ce que vous disposez bien de **la provision nécessaire** avant d'engager un paiement.

Elle permet d'éviter les situations de rejet de paiement ou de prélèvement pour insuffisance de provision, qui occasionnent des frais d'incidents ou des commissions.

Pour cela, il suffit de **consulter le solde disponible** (voir astuce N°5) régulièrement ou **d'alimenter le compte avant** de valider l'opération dans le cas où le solde est insuffisant.

A noter :

Par son statut d'établissement de paiement, MARARA Paiement ne peut proposer de découvert autorisé à ses clients. Les clients étant dans des situations débitrices (solde du compte négatif) risquent la clôture de leur compte passé un certain délai.

#8

JE TIENS COMPTE DE L'ENSEMBLE DE MES COMPTES

Pour plusieurs raisons, vous pouvez être titulaire ou cotitulaire d'un ou de plusieurs compte(s). Afin d'optimiser la gestion de votre(vos) compte(s) et d'éviter les incidents, il est important de garder à l'œil l'ensemble des comptes à votre nom.

En effet, les clients **multi bancarisés** peuvent choisir de se tourner vers des « agrégateurs de comptes » qui sont des **outils spécifiques** permettant d'avoir une vision globale de ses comptes (domiciliés dans différents établissements ou non).

Ce **service numérique** (non obligatoire) propose également une catégorisation des dépenses par domaine et des alertes sur le solde des comptes, vous permettant de **suivre votre budget de près**.

Exemple : Si vous disposez d'un compte individuel et d'un compte joint au sein de MARARA Paiement, vous êtes concernés par cette solution.

De même les personnes ayant des comptes au nom d'une personne morale (associations, entreprises individuelles, sociétés...).

#9

JE NE COMMUNIQUE PAS MES CODES CONFIDENTIELS

Tout code (carte bancaire, accès banque à distance...) qui vous est attribué par un établissement financier doit **strictement rester confidentiel**.

Les membres de votre famille, votre entourage, ou de votre chargé de clientèle ne doivent connaître ni vos identifiants, ni vos codes.

En effet, confier vos codes à une personne tierce implique le fait de **lui laisser la possibilité d'effectuer des opérations** à partir de votre compte. Dans cette situation, l'établissement financier ne pourra être tenu pour responsable puisque les termes de la convention de compte n'auront pas été respectés.

A noter :

La réédition des codes confidentiels pour oubli est un service payant de MARARA Paiement, moyennant une commission de 1 000 XPF.

Il est ainsi doublement recommandé de conserver précisément ces informations.

#10

JE ME RAPPROCHE DE PROFESSIONNELS EN CAS DE BESOIN

En cas de doute sur la gestion de votre compte, sur le prélèvement d'un frais ou sur une opération, vous avez la possibilité de vous rapprocher de votre chargé de clientèle.

Un Chatbot disponible 24h/24 et 7j/7 est également mis à votre disposition sur le site internet de MARARA Paiement, en bas à droite : <https://www.mararapaiement.pf/> ainsi qu'une équipe de téléconseillers disponibles par téléphone au **(+689) 40 48 90 02** ou par mail à contact@mararapaiement.pf.

Exemple : Vous pouvez être approchés par des personnes sollicitant un accord de prélèvement à partir de votre compte. Si cette relation vous semble douteuse et que la situation ne peut être éclaircie à votre niveau, vous pouvez vous rapprocher de votre chargé de clientèle afin d'obtenir son avis.